

INSTAURATION D'UNE COMMISSION DE SURPERFORMANCE

ARABIA SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable

Agrément du Ministre des Finances du 17 Mars 1994

Siège social : Carré de l'or – Résidence Al Karama - les jardins du lac- II
les berges du Lac II - 1053-Tunis

ARABIA SICAV porte à la connaissance des actionnaires et du public que son Conseil d'Administration, tenu le 18 mars 2026, a décidé d'instaurer une commission de surperformance dès que la SICAV réalise un rendement supérieur à 8%.

Cette commission, calculée après déduction de tous les frais et commissions, est de 20% HT par an de la différence entre le taux de rendement annuel réalisé et le taux de rendement minimum de 8%.

Cette modification entrera en vigueur à partir du 11 septembre 2026.